



Conditions générales

Réservations :

Les réservations sont prises par téléphone, correspondance ou directement à nos bureaux. Après chaque réservation, vous recevrez une confirmation-facture. Une inscription, même par téléphone, implique votre adhésion aux conditions générales.

Places dans le car :

Les places dans le car sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions d'avant en arrière.

Paiement :

A réception de notre confirmation-facture, le client est prié de verser un acompte dont le montant est fixé par les organisateurs. Le solde sera réglé au plus tard 15 jours avant le départ.

Chèques de voyages REKA :

Ils sont acceptés pour les voyages de 2 jours et plus, proportionnellement au prix du voyage :

Jusqu'à CHF 300.-- :

CHF 50.-- REKA p/pers.

Dès 301.-- et jusqu'à CHF 500.-- :

CHF 100.-- REKA p/pers.

Dès 501.-- et jusqu'à CHF 750.-- :

CHF 150.-- REKA p/pers.

Dès 751.-- :

CHF 200.-- REKA p/pers.

Annulation par le voyageur :

Pour toute annulation, même motivée, un montant de CHF 30.-- p/pers. est retenu pour les frais de dossier, mais un maximum de CHF 60.-- pour les groupes de personnes inscrites en même temps et annulant simultanément. L'annulation doit être communiquée au plus tôt à l'agence de voyages. Si elle survient 21 jours ou moins avant le départ, les frais suivants seront facturés :

De 21 à 15 jours du départ :

30 % du montant total

De 14 à 8 jours du départ :

50 % du montant total

De 7 à 4 jours du départ :

75 % du montant total

De 3 jours à la non présentation au départ :

100 % du montant total

Non compris :

Le petit déjeuner le jour de départ. Le repas du soir le dernier jour, les boissons en cours de route.

Si aucune indication contraire n'est mentionnée au programme, les boissons lors des repas, les entrées lors de visites de monuments, les excursions mentionnées comme facultatives ou libres, les éventuels pourboires aux guides, chauffeur et bagagistes, les repas de midi de certains voyages et séjours (*comme indiqués dans nos programmes*).

TVA, RPLP :

La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la redevance poids lourds sur Suisse sont comprises dans nos prix.

Important :

Les horaires de retour sont prévus en correspondance avec les trains toutes directions. Les impondérables nous obligent à décliner toutes responsabilités en cas d'arrivée trop tardive. En cas d'organisation d'un service de bus, il sera effectué gratuitement, mais au plus économique pour l'entreprise.

Assurance

annulation-rapatriement :

L'assurance annulation-rapatriement est obligatoire pour tous les circuits de plusieurs jours, sauf pour les détenteurs d'une assurance similaire (*livret ETI, Intertours, etc...*).

Assurance :

Pendant la marche de l'autocar : les personnes physiques sont intégralement couvertes par notre assurance responsabilité civile, conformément à la loi suisse. En dehors de l'autocar : notre responsabilité n'est pas engagée.

Pièce d'identité :

Pour les voyages à l'étranger, chacun doit se munir d'une pièce d'identité valable (*carte d'identité ou passeport*). Une personne sans papier d'identité valable voyage à ses risques et périls et ne saurait prétendre à retarder le passage de frontières et à des indemnités en cas de refoulement.

Bagages :

Nous vous prions de n'emporter qu'une valise par personne. Vous avez l'obligation d'y attacher l'étiquette remise à cet effet.

Les bagages et objets personnels ne sont pas couverts contre le vol et la détérioration. Vous avez la possibilité de conclure une assurance pour vos bagages. Renseignements à nos bureaux.

Adaptation des prix :

Nous nous réservons le droit d'adapter les prix si des modifications, dont nous ne pouvons pas être rendus responsables, surviennent (*situation sur le marché des changes, carburant, etc...*) et ce sans préavis et même après l'envoi de la confirmation-facture.

Modification et annulation par l'organisateur :

Nous nous réservons le droit de modifier le déroulement des programmes ou des prestations individuelles mentionnées dans le prospectus, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y contraignent (*hôtels, bateaux, catastrophe naturelle, prolongation de séjour pour cause de grève etc...*). Les frais occasionnés par de telles mesures sont tous à la charge du client. Le chauffeur, s'il est contraint, pour la sécurité et la commodité du voyage, peut modifier l'itinéraire en cours de route. Dans ce cas, le voyageur ne saurait prétendre à une indemnité quelconque. Les organisateurs peuvent également devoir annuler le voyage en cas de participation insuffisante (*moins de 15 pers.*). Le cas échéant, les passagers seront avertis au plus tard 21 jours avant le départ et la totalité des sommes déjà versées seront remboursées.

Chambres individuelles :

Elles sont en nombre très limité et ne peuvent en aucun cas être garanties. Ces chambres pour une personne seule font l'objet d'un supplément fixé par l'hôtelier indiqué à chaque voyage. Si malgré notre confirmation, l'hôtelier n'est plus en mesure de nous fournir une telle chambre, une fois sur place, le supplément est remboursé immédiatement par le guide ou par le chauffeur. Dans ce cas, le partage d'une chambre double est inévitable.

Renseignements et inscriptions :

VOYAGES  FAVRE

Rochefort : Tél. 032 / 855.11.61

<http://www.voyages-favre.ch>